

Ce Que Dit La Bible A Propos De Notre Problème de L'immigration Illégale



Avec les attaques terroristes dans le monde entier causant la mort de beaucoup de gens, et la menace supplémentaire d'incursion terroriste en Amérique en raison d'une naïve ou d'une compréhension mal informée de ce que la Bible enseigne réellement sur l'immigration, *je réitère Ce que la Bible dit à propos de notre problème d'immigration illégale* cette semaine afin de vous fournir une meilleure compréhension et une théologie solide et systématique sur ce sujet.

Ma prière est que Dieu utilise sa Parole pour vous aider à solidifier votre pensée sur ce problème en cours. La situation est de plus en plus critique et je prie et j'espère pouvoir donc vous aider à travers cet enseignement.

Que Dieu guide vos actions tel que vous étudiez ce qu'Il dit sur les nations et l'immigration.



Ralph Drollinger

I. INTRODUCTION

Un bulletin d'information, de l'ancien membre de la Chambre des Représentant Randy Forbes, parlant de ce sujet, servira d'introduction appropriée à cette étude :

« Selon des reportages largement diffusés, 60000 jeunes traverseront la frontière sud de notre pays cette année, soit dix fois plus qu'en 2011. Selon Reuters, le nombre d'immigrants illégaux de moins de 18 ans entrant dans notre pays devrait doubler en 2015 pour atteindre près de 130 000, ce qui coûtera 2 milliards de dollars aux contribuables américains. Jusqu'à présent, des jeunes non accompagnés ont été hébergés dans des refuges en Arizona et dans des bases militaires au Texas, en Californie et en Oklahoma.

Ce mois-ci, le ministère de la Justice a annoncé un nouveau programme visant à recruter environ 100 avocats et parajuristes afin de fournir des services juridiques aux frais des contribuables aux jeunes qui traversent notre frontière sans être accompagnés de leurs parents.

En outre, le ministère de la Sécurité Intérieure a annoncé un renouvellement de la politique de l'administration visant à accorder une dispense de déportation aux jeunes amenés illégalement aux États-Unis par leurs parents, s'ils répondent à certains critères. Selon le Ministère, en avril, plus de 560 000 personnes avaient déjà reçu une telle dispense. »

Ce qui précède sert à illustrer une pensée bibliquement sous-informée. Ce que la Bible a à dire à ce sujet devrait conduire le serviteur public à des conclusions et à des actions très différentes, en particulier à la lumière des attaques terroristes.

Avant de commencer le voyage dans les Écritures sur ce sujet, il faut d'abord dire que lorsqu'il s'agit de présenter des études bibliques sur des questions de politique, il est de la responsabilité de l'exposant prudent de la Bible de découvrir la voix analogue et répétée de la Parole de Dieu sur une question (ou si

elle n'est pas spécifiquement évoquée dans les Écritures, de découvrir et d'appliquer des principes bibliques connexes et appropriés). Inversement, ce n'est pas le travail de l'exposant d'offrir nécessairement des positions politiques ou des solutions détaillées. C'est votre travail en tant que législateur chrétien, et, je pourrais ajouter, c'est plus difficile. Un exposant biblique au Capitole devrait être pré-politique ou, en d'autres termes, offrir une base biblique pour l'élaboration des politiques. Et, pour que vous puissiez faire votre travail efficacement et d'une manière qui plaise à Dieu, vous devez d'abord disposer d'informations bibliques exactes. Sans cette orientation pré-politique, il est beaucoup plus difficile de parvenir à des politiques qui sont à la fois agréables à Dieu et bénéfiques pour l'avancement de la nation.

IL EST DIFFICILE D'ARRIVER À LA BONNE DESTINATION SANS DIRECTION PRÉCISE.

Le livre des Juges illustre et sert à souligner un raisonnement déficient et sans principes, contrairement à obéir à Dieu quand il dit à deux reprises que *chaque homme faisait ce qui lui semblait bon* (17:6; 21:25). Cela devrait être notre préoccupation en ce qui concerne la politique d'immigration parce qu'une politique bibliquement mal informée entraîne inévitablement une mauvaise politique.

Ceci est peut-être mieux illustré par la loi sur le divorce sans faute que Ronald Reagan a promulgué en tant que gouverneur de Californie en 1969. Il déclarera plus tard que c'était son « plus grand regret ». ¹ Cette politique a eu un effet inattendu, un effet délétère sur le mariage et sur notre pays parce qu'elle est basée sur de l'opportunisme pragmatique au lieu de l'exposition biblique. Plus précisément, les lois sur le divorce sans égard à la faute sapent l'enseignement biblique de la Genèse concernant la construction prévue par Dieu de son institution ordonnée : *s'attacher* (dabaq) qui signifie « être uni » et, par conséquent, *devenir une seule chair* (echad) (cf. Genèse 2:24). *Echad* porte l'idée d'une « unité pluraliste ». Tout cela pour dire, le Divorce sans égard à la faute sert à illustrer une politique

pragmatique dépourvue de la direction de Dieu. On peut donc dire avec précision que :

LES SERVITEURS PUBLICS SONT TROP SOUVENT PRO-OGM LORSQU'IL S'AGIT DE MARIAGE ET D'AUTRES DÉCISIONS POLITIQUES

(Les OGM sont une abréviation agricole pour les organismes génétiquement modifiés et constituent une énorme préoccupation car l'homme modifie l'ADN de ce que Dieu a conçu.) Tout cela pour dire, que la réforme de l'immigration ne soit pas motivée par l'opportunité et la commodité ! Que « tout le monde soit prompt à faire ce qui est juste aux yeux de Dieu ! » Aussi tentantes que puissent être les solutions pragmatiques rapides, elles manquent de la sagesse de Dieu et finissent donc par faire plus de mal qu'aider le pays. Gardez cela à l'esprit lorsque vous pesez la politique de réforme de l'immigration.

(Le but de ma série occasionnelle sur la Bible et les politiques est de vous fournir des principes bibliques de base pour votre élaboration de politiques honorant Dieu. Espérons que ce qui suit est un repas équilibré et nutritif prêt la consommation à dîner, apportée de la cuisine de Dieu, sans aucune modification du serveur.)

II. LE DESSEIN DE DIEU : DES NATIONS INDÉPENDANTES

Notre compréhension et notre construction d'une théologie systématique sur l'immigration doivent commencer (comme la plupart des théologies) dans le livre de la Genèse. Après le déluge dans la Genèse, chapitres 7 et 8, Dieu répète son commandement (cf. Genèse 9:1 et 7) à l'humanité - celle qui est donnée pour la première fois dans Genèse 1:28 - à... « **Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre.** » Pensez donc à Genèse 9 comme à une recreation.

A. LA TOUR DE BABEL

Voici ce qui s'est passé après la chute de l'homme (Genèse 3), la création de Dieu commence à montrer une propension continue et croissante à lui désobéir

même à ses commandements les plus simples. C'est cette rébellion ouverte, continue et accélérée qui a conduit au déluge, la recreation. Mais l'inondation n'a pas mis fin à l'insubordination : peu de temps après, la défiance de Dieu par la création fait surface d'une autre manière. Plutôt que de *se disperser* de la région d'Ararat après le déluge selon les commandements antérieurs *de remplir la terre*, les descendants de Noé ont eu la volonté de faire exactement le contraire ! Ils désiraient rester sur place et construire un monument ! Mais ce monument ne devait pas honorer Combien Tu (Dieu) es grand, mais plutôt à quel point nous sommes grands ! Ce monument est connu sous le nom de la Tour de Babel. Notez comment Dieu réagit aux plans d'une seule nation de l'homme déchu dans Genèse 11 :6-8 :

Et l'Éternel dit : Voici, ils forment un seul peuple et ont tous une même langue, et c'est là ce qu'ils ont entrepris ; maintenant rien ne les empêcherait de faire tout ce qu'ils auraient projeté. Allons ! Descendons, et là confondons leur langage, afin qu'ils n'entendent plus la langue, les uns des autres. Et l'Éternel les dispersa loin de là sur la face de toute la terre ; et ils cessèrent de bâtir la ville.

Ce n'est pas bien ! Les descendants de Noé ont été les premiers « bâtisseurs d'empire », déterminés à amasser un pouvoir personnel. Voici donc la raison biblique sous-jacente pour laquelle Dieu veut qu'il y ait une diversité de nations, c'est fondamental pour comprendre l'esprit de Dieu en ce qui concerne l'étude de cette semaine.

LA NATURE DU PÉCHÉ CHEZ L'HOMME NÉCESSITE LA SÉPARATION DE L'HOMME EN NATIONS INDÉPENDANTES

C'est la manière de Dieu de contrecarrer les effets de la nature déchue de l'homme. L'axiome « Le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument »² est souligné par la dispersion de l'homme dans Genèse 11. En fait, c'est ce même principe des Écritures qui a informé nos Pères fondateurs par rapport à la séparation des pouvoirs au sein de notre gouvernement unique. *La Tour de Babel* illustre la même idée : que l'un des résultats de la nature déchue de l'homme est sa tendance à

accumuler puis à abuser du pouvoir. *Babel* illustre une quête totale d'une forme d'existence et de gouvernance d'une seule nation dans le monde, dans laquelle l'homme adore sa propre grandeur plutôt que celle de Dieu. *Babel* sert à illustrer la défiance ouverte de l'homme à Dieu. Son équivalent moderne est la philosophie de l'humanisme.

B. L'ANTICHRIST À VENIR

Une autre preuve de l'opposition de Dieu à un monde-nation unique est l'établissement futur d'un tel monde par l'Antichrist à venir. Note Apocalypse 13:7 à cet égard :

Et il lui fut donné de faire la guerre aux saints, et de les vaincre. Et il lui fut donné autorité sur toute tribu, tout peuple, toute langue, et toute nation

À ce stade, Dieu accordera à Satan et à son agent, l'Antichrist, un contrôle temporaire sur le gouvernement civil pendant que l'Antichrist règne sur un seul monde -nation.³ Ainsi, Genèse 11 et Apocalypse 13, de différentes manières, servent à souligner cette vérité biblique et ce principe rudimentaire dans la formation d'une théologie sur l'immigration

DIEU DÉSIRE QUE LE MONDE SOIT HABITÉ PAR DE NOMBREUSES NATIONS INDÉPENDANTES

Cette prémisse fondamentale est là où notre étude sur l'immigration doit commencer parce que beaucoup de choses en découlent : par exemple, certaines personnes pensent que Dieu est aujourd'hui pour un monde sans frontières. Il ne l'est pas ! Il résulte de Genèse 11 que les nations, selon le dessein de Dieu, doivent avoir des langues, des cultures et des frontières différentes. Par nécessité et remède à la chute et à la présence assoiffée du pouvoir du péché, il est facile de comprendre pourquoi c'est le plan de Dieu pour notre ère. De cette façon, Dieu est plus susceptible de recevoir la gloire de sa création que si, comme les empires prétentieux de l'histoire qui conquièrent le monde, — Babylone Perse, Grèce et Rome, le rêve d'Hitler ou celui de l'Antichrist à venir, — l'humanité devient prise dans l'adoration de soi et utilise son accumulation incontrôlée de pouvoir

pour abuser des autres que Dieu a créés à son image et à sa ressemblance. Le témoignage de l'histoire, cependant, est le suivant : le principe de diversification des nations a été violé par de nombreux prétendus conquérants du monde. En conséquence, et surtout, *Et l'Éternel les dispersa* est un passage que l'on doit considérer comme fondamental dans le débat sur l'immigration. En résumé, c'est la raison et la base de la multiplicité des nations indépendantes, dont l'existence est si fondamentale pour une vision et une compréhension⁴ chrétiennes appropriées.

III. LE DESSEIN DE DIEU : FRONTIÈRES ET LIMITES

Il s'ensuit que, si le dessein de Dieu est pour les nations indépendantes, alors il doit y avoir des frontières nationales pour ces nations indépendantes. Et il s'ensuit qu'il doit y avoir une application du respect des frontières par les gouvernements afin de maintenir l'indépendance d'une nation. Tout cela découle logiquement de *Et l'Éternel les dispersa*.

Maintenant, ajoutez Romains 13:1 du NT à notre construction théologique. Ce passage énonce et renforce expressément la proposition : Dieu est l'auteur de nations indépendantes :

Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu.

Remarquez la dernière partie de ce passage : *les autorités qui existent ont été instituées de Dieu*. Les Écritures enseignent non seulement que le Seigneur a dispersé les gens, mais en plus, spécifiquement qu'Il a établi des gouvernements et des nations. Ce sont des principes clés, constructifs et essentiels en matière d'immigration. En outre, notez que tout cela fait partie de ce que les théologiens appellent *le règne médiateur du Christ*, c'est-à-dire la façon dont Dieu, dans sa souveraineté, manifeste son règne pendant son absence physique avant sa seconde venue dans

laquelle il régnera personnellement en tant que roi des rois et seigneur des seigneurs.

Que la volonté de Dieu soit pour l'existence de nations indépendantes et des frontières nationales est en outre démontrée par les paroles descriptives de Dieu relatives à la classification des personnes dans la nation d'Israël de l'Ancien Testament :

IV. LE DESSEIN DE DIEU : COMPATRIOTE ET RESIDENTS TEMPORAIRES

Dans de nombreux passages de l'Ancien Testament, l'étudiant des Écritures apprend que le Dieu d'Israël s'est distingué parmi trois types de personnes dans le pays ; ceux-ci sont résumés dans l'encadré suivant.

DISTINGUER LES PERSONNES DANS L'ANCIEN ISRAËL		
DÉSIGNATION	CONNUE SOUS LE NOM DE	MOT HÉBREU
Citoyen (ou citoyenne)	Compatriote	<i>Ach</i>
Immigrant legal	Résident temporaire/ visiteur	<i>Ger/Toshab</i>
Étranger (ou étrangère)	Illégal	<i>Nokri/Zar</i>

Ce qui précède sont d'importants surnoms bibliques de distinction que Dieu fait par rapport aux gens d'un pays donné. Un citoyen israélite est désigné comme un **compatriote** (*ach*) dans les Écritures, Alors qu'un immigrant légal est appelé **un résident temporaire** (*ger*) ou un *toshab*, et qu'un étranger est appelé **illégal** (*nokri*) ou *zar*. Ce qui est important pour cette étude, et évident d'après l'Ancien Testament, est qu'un **illégal** ne possédait pas les mêmes avantages ou privilèges qu'un **résident temporaire** ou un **compatriote**. Ce fait peut être illustré par de nombreux passages. Remarquez, par exemple, les paroles de Ruth la Moabite et sa réponse à Boaz l'Israélite dans Ruth 2:10 :

Alors elle tomba sur sa face et se prosterna contre terre, et elle lui dit : Comment ai-je trouvé grâce à tes yeux, pour que tu t'intéresses à moi, à moi qui suis une étrangère ?

Non seulement Ruth était une **étrangère** (*nokri*), une immigrante **illégal**, mais elle était une Moabite **illégal**, qui, selon Deutéronome 23:3, il lui était interdit de migrer complètement en Israël ! Pour **le citoyen** Boaz, s'intéresser à Ruth était remarquablement généreux et gracieux, et peut-être même contraire à la loi du pays. (Peut-être que Boaz avait déjà l'intention de légitimer son statut par le mariage.) Le fait est que l'auto-déclaration de Ruth sert à souligner la classification des personnes dans et par l'ancien Israël.

En outre, il était expressément interdit à un **citoyen/compatriote** de profiter ou de maltraiter un **immigrant légal**, connu sous le nom de résident temporaire, conformément à Exode 22:21 et Au Deutéronome 10:19 respectivement :

Tu ne maltraiteras point l'étranger, et tu ne l'opprimeras point ; car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte

Vous aimerez l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte

En formant une théologie de l'immigration, un **résident temporaire** pourrait être comparé à un **immigrant légal** et un **étranger** pourrait être comparé à un **immigrant illégal** aujourd'hui. Note Hoffmeier, un expert biblique à ce sujet⁵ :

Un résident temporaire (parfois traduit en étranger) était une personne qui entrait en Israël et qui suivait les procédures légales pour obtenir le statut reconnu en tant qu'étranger résident.

Hoffmeier poursuit en disant que, d'un autre côté, Israël traitait **les immigrants illégaux** différemment :

Les immigrants illégaux ne devaient pas s'attendre à ces mêmes privilèges de la part d'un État dont ils ignoraient les lois en raison de leur statut illégal.

Ces catégories standards dans une nation donnée et la différenciation entre **les citoyens**, **les immigrants légaux** et **les étrangers** sont représentatives de la volonté de Dieu. En fait, ces catégorisations ont été des distinctions dans l'esprit de Dieu depuis qu'Il a dispersé le peuple dans différentes nations dans

Genèse 11. De plus, la classification des personnes d'aujourd'hui dans la plupart des pays est basée sur l'exemple d'Israël dans l'Ancien Testament. En résumé, il s'ensuit :

LE DIEU DES NATIONS INDÉPENDANTES FAIT LA DISTINCTION ENTRE LES PEUPLES DES NATIONS

Par conséquent, les dirigeants gouvernementaux d'aujourd'hui dans chaque nation, pour être bibliquement exacts, devraient évoquer et maintenir fermement les distinctions juridiques de statut entre leurs résidents : *citoyens, immigrants et étrangers*. Pour rester bibliques, ces distinctions ne doivent jamais être effacées. Aucune politique d'immigration réformée ne devrait tenter d'éradiquer ces distinctions; le faire, c'est se présenter comme plus bien informé et perspicace que Dieu.

V. LE DESSEIN DE DIEU : COMPRENDRE L'IMPARTIALITÉ ET SON IMAGE

Pourquoi ai-je passé autant de temps sur des questions qui semblent si basiques ? Aussi évidents que puissent paraître les points susmentionnés, il y a ceux qui croient que parce que Dieu nous appelle à être impartiaux, et parce que Dieu a créé toute l'humanité à son image (Lat : Imago Dei), donc les croyants devraient être les principaux partisans d'un monde sans frontières, un monde sans classification ni catégorisation des personnes dans un pays donné ! Une telle perspective, cependant, saisit mal ce que signifient et l'impartialité biblique et Imago Dei. Par exemple, Lévitique 19:15 définit et contextualise correctement le concept d'impartialité biblique :

Tu ne commettras point d'iniquité dans tes jugements : tu n'auras point égard à la personne du pauvre, et tu ne favoriseras point la personne du grand, mais tu jugeras ton prochain selon la justice.

En discutant de l'impartialité, Dieu n'efface pas les distinctions susmentionnées de diverses personnes

en Israël ; l'impartialité nulle part dans les Écritures ne nie les préceptes susmentionnés du statut légal d'un individu dans une nation donnée. Ce passage souligne le fait que traiter un immigrant illégal qui a une richesse différemment d'un immigrant sans argent est ce qui est partial. Dire que Dieu a créé tout le monde à son image ne nie pas les concepts bibliques, dans ce cas, du statut légal sur le pays : pour clarifier ce point, un voleur de banque, un meurtrier et un immigrant clandestin sont tous créés à l'image de Dieu, mais ce fait ne les place pas au-dessus de la loi du pays ! Souvent, des tentatives sont faites pour imposer l'impartialité ou Imago Dei à la discussion sur la politique d'immigration. De telles tentatives, cependant, servent à révéler l'ignorance des partisans ou à déformer délibérément les Écritures.

VI. LE DESSEIN DE DIEU : PROTÉGER LES CITOYENS

Il est extrêmement important pour les fonctionnaires de comprendre et d'appliquer les préceptes bibliques susmentionnés relatifs à la formation des lois sur l'immigration parce que Romains 13:1-7 et 1 Pierre 2:13-14 impliquent que dans l'esprit de Dieu, dans son économie pour la création de nations et de gouvernements, Il veut que les dirigeants d'une nation protègent les citoyens. Notez à cet égard Romains 13:4 :

... Le [Gouvernement] est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal.

Dans ce passage, Paul, un *citoyen* de l'Empire romain, s'adresse aux croyants qui sont des citoyens de l'Empire romain vivant dans la capitale Rome. Non seulement il déclare ici la nécessité pour les citoyens de respecter l'État de droit, qui inclut le droit de l'immigration, mais il implique en outre quel devrait être le motif de la législation des législateurs (*ministres* [diaconie], ce qui signifie « serviteurs ») : veiller au bien-être des citoyens, c'est-à-dire de telles lois vous sont élaborées pour *votre bien*.

Il n'est pas exagéré de raisonner à partir de ce passage que les lois sur l'immigration, comme toutes les lois d'une nation, devraient découler d'un désir de protéger la nation et ses citoyens.⁶ Cette protection devrait dissuader une myriade d'intrusions par *des étrangers illégaux* : armes de destruction, maladies, vols de biens et d'emplois, importations de drogues illégales, etc., qui pourraient être causés par des étrangers illégaux qui n'ont jamais prêté allégeance à la nation et à ses lois, mais qui ont plutôt enfreint les lois du pays en entrant illégalement dans le pays.

C'est en ce sens que Dieu veut que *les citoyens* obéissent à leurs autorités dirigeantes. Dans la mesure où ces autorités ont considéré des politiques migratoires positives et négatives (encore une fois, en supposant que leurs lois aient été informées par les Écritures), il s'ensuit que :

LES LOIS SUR L'IMMIGRATION DE
CHAQUE NATION DEVRAIENT ÊTRE
FONDÉES SUR LES ECRITURES
BIBLIQUES ET STRICTEMENT
APPLIQUÉES- LE TOUT AVEC LA PLUS
GRANDE CONFIANCE ET LA PLUS
GRANDE ASSURANCE QUE DIEU
APPROUVE DE TELLES ACTIONS PAR
LES DIRIGEANTS DE LA NATION !

Semblable à un parent qui se sent coupable à tort d'avoir donné la fessée à un enfant rebelle parce que sa conscience n'est pas suffisamment informée par les Écritures, la conscience du législateur devrait également être informée par la Parole de Dieu à ce sujet. Et la Parole de Dieu dit qu'Il fronce les sourcils sur les immigrants *illégaux* — tout comme Il dit Qu'Il fronce les sourcils sur les enfants qui gouvernent le perchoir !

VII. LE DESSEIN DE DIEU : RESTRICTIONNISTE PAS RACISTE

Il convient en particulier de souligner qu'un défenseur de la restriction sur l'immigration n'est pas nécessairement raciste. Les politiques de prévention de l'immigration *illégal*e devraient découler de motivations bibliques visant à assurer le

bien-être général de la nation plutôt que de refuser à un futur immigrant l'opportunité d'un meilleur mode de vie. Exclure de manière procédurale des personnes *étrangères* qui pourraient être des criminels, des traîtres ou des terroristes, ou qui possèdent des maladies transmissibles n'est pas du tout raciste ! C'est un bon service de protection des citoyens d'une nation qui ont indéniablement prêté allégeance à cette nation et à leurs concitoyens ! S'en tenir à une théologie biblique sur l'immigration n'implique en aucun cas que l'on soit nécessairement raciste !

VIII. LE DESSEIN DE DIEU : LES FRONTIÈRES SONT ASSIMILÉES À DE LA COMPASSION

Un autre terme erroné commun aux débats actuels sur l'immigration est l'accusation selon laquelle ceux qui sont durs sur les questions d'immigration sont manifestement sans compassion. Tout le contraire est vrai ! Ceci peut être illustré de multiples façons : le premier argument est d'ordre économique :

DANS UN MONDE DE RESSOURCES
ET DE PIB LIMITÉS, POUR UNE
NATION DE NE PAS IMPOSER DE
FRONTIÈRES OU DE DÉFENSES
RELATIVES À L'INCURSION
ETRANGERE EST, EN FIN DE COMPTE,
ETRE SANS COMPASSION

De telles indulgences, comme en témoignent les politiques d'immigration américaines actuelles et les faits cités dans l'introduction de cette étude, finissent par mettre en faillite le Trésor. Cela se produit lorsque les non-citoyens sont les bénéficiaires des droits de subventions sans fin, de prestations de santé, d'assurance-emploi, de bourses d'études, etc. - le tout donné à ceux qui n'ont jamais prêté allégeance au drapeau dont ils tirent volontiers profits ! Une nation avec des politiques d'immigration trop clémentes finira toujours par être insolvable. Il est difficile de manifester de la compassion lorsque vous faites vous-même faillite.

IX. LE DESSEIN DE DIEU : PRINCIPES SUPPLÉMENTAIRES

La norme des Écritures sur l'immigration est évidente, cohérente et pas difficile à comprendre.

LA QUESTION DE SAVOIR COMMENT UNE NATION QUI S'EST SI LARGEMENT ÉLOIGNÉE DU STANDARD DE DIEU ET QUI REVIENT A CELUI-CI EST COMPLEXE ET DIFFICILE

Issu des préceptes bibliques examinés, il existe au moins six principes bibliques dans le nouveau testament qui ajoutent des idées supplémentaires à ce sujet :

A. LES GOUVERNEMENTS DOIVENT PROTÉGER LEUR PEUPLE

Comme il a été recueilli dans Romains 13 :4, Paul déclare sous l'inspiration du Saint-Esprit, *car ce n'est pas pour rien* qu'il [le gouvernement] *porte l'épée*. Les gouvernements doivent rechercher le bien-être de leur peuple *en punissant ceux qui font du mal* (1 Pierre 2:13-14). Les personnes illégales constituent une menace pour le bien-être de ceux qui sont *citoyens*. C'est à partir d'un désir inhérent imprégné par leur Concepteur, que les gouvernements veulent protéger leurs *citoyens* comme une mère le fait pour son enfant et s'ils ne le font pas, ils devraient le faire. En termes d'immigration, pour qu'un gouvernement soit agréable à Dieu et reçoive sa bénédiction, il n'a pas d'autre choix que de protéger ses *citoyens* contre l'immigration *illégale* selon Romains 13:4 et 1 Pierre 2:13-14. Elle doit toujours protéger ses frontières et punir ceux qui entrent illégalement. Toute réponse gouvernementale qui est moindre à celle-ci viole l'intention clairement révélée de Dieu pour le gouvernement et invite au chaos (comme nous le voyons maintenant à nos frontières méridionales).

B. LA DILIGENCE PERSONNELLE, ET NON LE GOUVERNEMENT,

QUI EST LE MOYEN DE DIEU DE POURVOYANCE POUR LES INDIVIDUS

Une partie de la malédiction de la chute de l'homme dans Genèse 3:17-19 était la nécessité économique que l'homme devrait maintenant travailler pour obtenir les provisions nécessaires. Paul réaffirme cette même idée quand il rappelle aux Thessaloniens que Jésus n'est pas venu abolir le besoin du travail personnel :

Car, lorsque nous étions chez vous, nous vous disions expressément : Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus. (2 Thessaloniens 3:10).

L'institution du gouvernement n'est pas le moyen prévu par Dieu pour subvenir aux besoins des gens ; le rôle du gouvernement se limite plutôt à *punir ceux qui font le mal et approuver ceux qui font le bien* (1 Pierre 2:13-14).

DIEU VEUT QUE LES GENS SOUTIENNENT LEUR GOUVERNEMENT, CE N'EST PAS À LEUR GOUVERNEMENT DE LES SOUTENIR

Un élément fondamental de la réforme de l'immigration est la nécessité de supprimer l'aimant des programmes sociaux gouvernementaux séduisants qui servent à attirer l'entrée illégale. De telles formes de provision ne sont pas agréables à Dieu et ne servent qu'à détruire l'honneur personnel, le caractère et la productivité du bénéficiaire. Les programmes de droits du gouvernement ne sont pas bibliques pour les citoyens, et encore moins pour les *immigrants illégaux*. Nulle part dans les Écritures Dieu déclare qu'il a créé son institution de gouvernement civil pour répondre aux besoins du peuple. (Dans d'autres études bibliques, j'explique beaucoup plus en détail que Dieu a ordonné les institutions du mariage, de la famille et de l'Église pour répondre aux besoins des démunis, entre autres fins - mais pas à l'institution du gouvernement civil !) Encore une fois pour souligner, Dieu veut que les gens répondent d'abord à leurs propres besoins ; mais si, pour une raison légitime, c'est impossible, leurs besoins doivent être satisfaits par d'autres individus de leur famille, ou

bien par l'Église, mais pas par l'État. Dans le génie de Dieu, les besoins réels de l'individu peuvent être satisfaits de manière beaucoup plus efficace et efficiente par ceux qui lui sont les plus proches que par l'institution impersonnelle de l'État.

C. LES GOUVERNEMENTS DOIVENT PROMOUVOIR LEUR PAYS

Semblable au point précédent, également basé sur Romains 13:4, est la responsabilité inhérente d'un gouvernement de faire progresser le pays, ce qui signifie que ses dirigeants mettront en œuvre des politiques d'immigration qui accordent l'accès dans le pays qu'à des personnes qui peuvent l'avancer, et non le nuire. Cela signifie également que ses écoles doivent donner la priorité à l'inscription à ses *citoyens* par rapport aux *immigrants* et exclure les *immigrants illégaux*.

D. LES GOUVERNEMENTS ONT LE DROIT DE PERCEVOIR DES IMPÔTS

Dans la mesure où chaque pays est en concurrence avec d'autres sur le marché mondial, moins il y a de taxes, plus la nation est compétitive. Cela étant dit, Dieu accorde à chaque gouvernement le droit de percevoir toutes les formes d'impôt auprès de chaque citoyen. Note Romains 13:6-7:

C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction. Rendez à tous ce qui leur est dû: l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.

Particulièrement intéressant à ce sujet, le mot grec pour *impôts* (phoros) se rapporte spécifiquement aux *impôts* qu'une personne devrait payer à ceux qui ont conquis sa nation. Le double accent étant le suivant : même si l'on est soumis à un dirigeant étranger (ce qui est le cas avec *un immigrant illégal*), il est néanmoins obligatoire bibliquement de payer *des impôts*. De plus, le mot pour *rendez*

(apodidomi) a la connotation de « payer quelque chose qui est dû ».

Si des concessions sont accordées pour permettre aux entrants *illégaux* d'obtenir le statut de citoyenneté sur une période de plusieurs années tout en restant dans le pays dans le cadre d'une réforme globale de l'immigration, alors cette révélation biblique doit être prise en considération dans un projet glorifiant Dieu. Les entrants *illégaux* devraient payer, au moins, leur juste part d'impôts (sinon plus comme une amende pour des actions antérieures sans foi ni loi).

E. LES GOUVERNEMENTS DOIVENT PUNIR LES MALFAITEURS

Encore une fois, dans Romains 13:4 Dieu veut que les gouvernements *portent l'épée* en ce qui concerne la justice. Ils doivent être des vengeurs *pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal*. Cela signifie que le gouvernement est autorisé, lié et responsable de punir ceux qui enfreignent la loi. Il doit y avoir une extraction de la compensation due pour les crimes commis, y compris *l'immigration illégale*, afin qu'un gouvernement soit typiquement juste avec et envers tous *ses citoyens*. Des amendes appropriées et justes doivent être imposées, à la fois si des entrants *illégaux* choisissent de rester et de travailler pour obtenir *la citoyenneté* ou choisissent de partir. L'attribut de justice et de droiture de Dieu signifie qu'il doit toujours y avoir un paiement pour équilibrer une infraction (par opposition au simple fait de laisser *un illégal* retourner dans son pays sans amende). Ce principe suggère que la réforme de l'immigration doit exiger un coût pour ceux qui sont entrés illégalement en Amérique. À la lumière de ce principe,

L'AMNISTIE DE L'IMMIGRATION CRÉE
UNE INJUSTICE ENVERS CEUX QUI
ONT PLUTÔT TRAVAILLÉ À TRAVERS LE
PROCESSUS JUDICIAIRE POUR
DEVENIR CITOYENS DES ÉTATS-UNIS.

F. LES GOUVERNEMENTS NE PEUVENT PAS FAIRE

PREUVE DE PARTIALITÉ ET ÊTRE JUSTES

Quand on pense que Dieu, les individus, les familles, les églises et les entreprises peuvent manifester la grâce et la miséricorde, l'institution du gouvernement doit par contre être juste. Chaque fois que le gouvernement favorise un groupe par rapport à un autre, il manifeste une injustice des entreprises. Par conséquent, la nécessité fondamentale de la réforme de l'immigration est d'exiger que les entrants *illégaux* répondent aux mêmes exigences que les autres qui ont le statut de *citoyenneté* légalement obtenu.

X. APPLICATIONS DE LA THEOLOGIE

Ce qui découle de ces principes bibliques exposés, c'est qu'il y a au moins six applications relatives à l'immigration. Celles-ci doivent se manifester dans une réforme globale de l'immigration afin de créer des lois qui soient conformes à Dieu et qui lui plaisent. Ce sont :

A : *Les étrangers* ne devraient pas être autorisés à entrer sans réglementation dans un pays. Les frontières et les océans devraient être impénétrables afin de décourager l'entrée *illégal*.

B : *Les étrangers* ne devraient pas être en mesure de bénéficier de droits gouvernementaux. (Les gouvernements ne devraient pas être dans cette affaire pour commencer.) Ils ne devraient pas non plus être autorisés à avoir des permis, une identification légale ou une inscription dans des institutions.

C : *Les étrangers* qui peuvent aider à faire progresser (et non à nuire) devraient bénéficier d'une considération *d'étranger* ou *immigrant légal*. Il s'ensuit que les *étrangers* qui sont déjà dans le pays à la recherche de la *citoyenneté* devraient avoir des citoyens-sponsors qui peuvent témoigner de leur valeur, de leur productivité, de leur caractère actuel

et de leur loyauté.

D : *Les étrangers* devraient être tenus de *payer des taxes* similaires à ceux payés par les *citoyens*, à la fois actuelles et en souffrance.

E : *Les entrants illégaux*, qu'ils se dirigent vers la citoyenneté ou l'expulsion, devraient être punis à juste titre.

F : La totalité de la responsabilité de *l'immigration illégale* ne devrait pas être placée sur les épaules de chaque *immigrant clandestin* en raison du simple fait que l'institution elle-même, le gouvernement des États-Unis, a continuellement violé les principes bibliques associés à l'immigration. Les violations répétées et à long terme de l'institution elle-même en ce qui concerne spécifiquement le fait d'avoir favorisé et prolongé *l'immigration illégale* doivent être prises en considération dans la résolution du problème.

Au risque de franchir la ligne de démarcation de la discipline de l'exposant d'être uniquement pré-politique, l'inaction gouvernementale couplée au magnétisme des programmes sociaux a conduit à un nombre démesuré de personnes qui vivent maintenant ici illégalement. Il s'ensuit que dans la quête d'une justice honorant Dieu, des exceptions gouvernementales doivent être faites pour parvenir à un plan d'action efficace pendant une période déterminée ; ce n'est pas comme si l'institution avait les mains propres dans cette affaire. Dans cette veine de pensée, les actions découlant des réformes et de la restitution liées à l'immigration ne doivent pas être interprétées comme une démonstration injuste pour ceux qui ont obtenu leur citoyenneté légalement, autant qu'il s'agit du repentir manifeste et public de notre gouvernement pour avoir prolongé, sciemment et à plusieurs reprises violé les principes de Dieu relatifs à ce qui précède.

Que Dieu vous accorde, nos législateurs, la sagesse de convertir ce dernier point en une politique qui plaît à Dieu. Je prie pour vous à cet égard.[cm](#)

Ce Que Dit La Bible A Propos De Notre Probleme De L'immigration Illegale

- ¹ Judy Parejko, auteur de *Stolen Vows: The Illusion of No-Fault Divorce and the Rise of the American Divorce Industry* (InstantPublisher, 2e édition, 2012), déclare que le membre de l'Assemblée CA Hayes "était responsable de la poursuite obstinée du projet de loi [sur le divorce sans faute] parce qu'il était sur le point de divorcer et qu'il n'aimait pas les règles à l'époque. De nos jours, ses actions seraient qualifiées de conflit d'intérêts.
- ² John Emerich Edward Dalberg Acton, premier baron Acton (1834—1902) est crédité comme l'auteur de cette citation.
- ³ Dans une étude de la doctrine du péché, en particulier du péché corporatif, il convient de noter que Satan ne contrôle pas actuellement le gouvernement civil (une gaffe théologique partagée par de nombreux évangéliques qui raisonnent ainsi que « tous les gouvernements sont mauvais » et justifient logiquement leur séparation de toute implication dans celle-ci désormais). Même si Satan agit comme s'il contrôlait le monde lorsqu'il tentait Christ dans Luc 4, nous savons ailleurs dans les Écritures qu'il ne le fait pas (dans la tentation de Luc 4, Satan ment à Jésus).
- ⁴ C'est la base et le raisonnement bibliques qui expliquent pourquoi un pays ne devrait pas utiliser sa puissance militaire pour en conquérir d'autres, éclipsant toute autre raison pragmatique qui pourrait être avancée. Heureusement et à juste titre, cela n'a pas été une tentation historique de notre superpuissance nationale.
- ⁵ Hoffmeier, James K. *La crise de l'immigration : les immigrants, les étrangers et la Bible* (Crossway Books, Wheaton, 2009) p. 52.
- ⁶ Ces attitudes appropriées sont reflétées par les législateurs qui ont rédigé la Constitution américaine. Il déclare que les lois américaines sont motivées et destinées à « assurer la tranquillité intérieure » et à « pourvoir à la défense commune ». Tels sont les désirs nobles et bibliques qui doivent continuer à être incorporés dans l'attitude et l'esprit des politiques de réforme de l'immigration nécessaires.